



Ecole Saint Nicolas
ANNEE 2019/2020



Autorisation de sortie de fin de classe

Uniquement pour les élèves scolarisés en CE2 . CM1 ou CM2

Valable quotidiennement UNIQUEMENT

Je soussigné(e) :

Autorise mon enfant : en classe de

- à quitter seul(e) l'école le midi s'il est externe :

oui

non

- à quitter seul(e) l'école le soir à 16h45 :

oui

non

- à quitter seul(e) l'école le soir à 18 h00, après l'étude :

oui

non

date :

Signature :